

# SÉANCE DU 16 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit le 16 mars, le Conseil Municipal de Pouillé dûment convoqué s'est réuni à 20H30 en session ordinaire sous la présidence de M. MAZOUÉ Dominique, Maire.

Date de convocation : 09 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents** : MAZOUÉ Dominique - BRECHOIRE Dominique - CLEMENCEAU Marie-France - GUÉRARD Jean-Luc - CRAIPEAU Pascal - BRELET Alain - DUMARCHÉ Daniel - BERTIN Aurélie - BOUHIER Valentin - CHAUVEAU Franck

**Excusés** : SAMAR Robert - BARCQ Martial - GROSSIAS Emmanuelle - MARTIN Xavier

**Absents** : LEROUX Robert

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Mme CLEMENCEAU Marie-France.

-----

## **1/ RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 15/12/2017 CONCERNANT LES LOGEMENTS À LA RÉSIDENCE LES TOURNESOLS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu de la Préfecture suite au contrôle de légalité sur la délibération du 15/12/2017 concernant la construction de deux logements à la Résidence Les Tournesols. Les services de la commande publique nous informent que ce marché n'a pas respecté les règles de l'allotissement (lots séparés), que les mesures de publicité n'ont pas été effectuées (journal d'annonces des marchés publics), et que la mission de base de maîtrise d'œuvre doit être assurée intégralement par un opérateur privé autre que l'entrepreneur titulaire du marché (loi MOP).

Ainsi, il est nécessaire de retirer cette délibération qui est illégale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de **retirer la délibération du 15/12/2017** concernant la construction de deux logements à la Résidence Les Tournesols
- déclare sans suite la procédure engagée avec les sociétés consultées.

## **2/ CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS À LA RÉSIDENCE LES TOURNESOLS : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de la Préfecture suite au contrôle de légalité sur la délibération du 15/12/2017 concernant la construction de deux logements à la Résidence Les Tournesols. Etant donné que la mission de base de maîtrise d'œuvre doit être assurée intégralement par un opérateur privé autre que l'entrepreneur titulaire du marché (loi MOP), il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre par procédure adaptée pour ces travaux de construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à **lancer un appel d'offres par procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre.**

### 3/ MODIFICATION DES TARIFS DES OBJETS DÉTÉRIORÉS À LA SALLE LES MARTINIÈRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il arrive parfois que du matériel soit détérioré lors des locations de la salle Les Martinières. Monsieur le Maire propose qu'un tarif soit décidé pour la détérioration des dalles de plafond.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis du menuisier Manu Barraud et propose d'appliquer le tarif de **10 € TTC pour 1 dalle de plafond** qui serait détériorée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le tableau des tarifs de la salle Les Martinières comme suit :

	<b>Tarifs à partir du 01 avril 2018</b>
Mariage / Banquet / Dîner dansant / Séminaire / Fête de famille	225 €
Lendemain	90 €
Belote / Loto / Palets / Théâtre / Vin d'honneur / ...	120 €
Nettoyage	80 €
Réunion / Conférence / Assemblée générale <u>sans cuisine</u>	130 €
Objet cassé ou manquant	1 €
Assiette cassée ou manquante	5 €
<b>Dalle de plafond à remplacer</b>	<b>10 €</b>
Caution	300 €

#### **4/ TARIFS DES EMPLACEMENTS AU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau avec les tarifs proposés des emplacements au cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs suivants :

	<b>Tarifs au 01 avril 2018</b>
Concession de terrain (30 ans) – 3,20 m <sup>2</sup> simple ou double	100 € (soit 31,25 €/m <sup>2</sup> )
Case de columbarium (30 ans)	850 €
Cavurne (30 ans)	480 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	50 €
Plaque avec gravure sur colonne de mémoire (30 ans)	80 €
Reprise de concession abandonnée	800 €

#### **5/ SUBVENTIONS 2018**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des demandes de subvention. Monsieur le Maire propose de voter un budget annuel de **2 700 €** à inscrire au BP 2018 (compte 6574).

Il rappelle que chaque association doit formaliser sa demande de subvention par un courrier avec la situation des comptes de l'association.

Le conseil municipal réexaminera en cours d'année chaque demande de subvention en fonction des projets menés par l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de verser les subventions suivantes :
  - AFN 45 €
  - ADMR de L'Hermenault (service de soins) 194 €
  - ADMR de L'Hermenault (service d'aide) 506 €
  - Club des Loisirs et de l'Amitié 300 €
  - Maison des Jeunes 400 €
- décide pour les autres associations :
  - APE : remboursement d'une facture d'achat de peinture 67 €
  - FC Plaine et Bocage : achat de filet

## **6/ BUDGET 2018 POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire propose de garder le même tarif de 117,50 € par élève réparti de la façon suivante : 52 € pour l'achat de fournitures scolaires, 7,50 € pour l'achat de livres pour la fête des prix et 58 € pour les sorties scolaires.

L'effectif actuel est de 56 élèves à Pouillé dont 19 de Saint-Valérien ; 50 élèves sont estimés à la rentrée 2018-2019.

Le solde du BP 2017 est de + 411 €.

Le conseil municipal, au vu du tableau des effectifs, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer **6 286 €** au compte 6067 (fournitures scolaires), en conservant le solde reporté de 2017 (+411 €).

## **7/ BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal par **9 votes POUR sur 9 votants** adopte le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit :

Dépenses de fonctionnement	228 199,10 €
Recettes de fonctionnement	494 418,65 €
Excédent de fonctionnement	266 219,55 €
Dépenses d'investissement	402 317,02 €
Restes à réaliser RAR (dépenses)	270 772,00 €
Recettes d'investissement	71 952,41 €
Restes à réaliser (recettes)	238 119,16 €
Déficit d'investissement	363 017,45 € (en tenant compte des RAR)

## **QUESTIONS DIVERSES**

◇ Monsieur le Maire informe les conseillers de l'accord de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée pour vendre à la commune le bâtiment situé 51 Route de Fontenay. Il reste à valider le prix d'achat de ce bâtiment.

◇ Il a été soumis le projet de mettre en sens unique le Chemin du Puits de la Charrière, ceci à partir du croisement avec le Chemin de la Maison Neuve pour rejoindre la Route de Nalliers. Mr Jean-Luc GUÉRARD s'occupe de l'information envers le voisinage sur ce projet.